

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 034-263400194-20260304-488-DE

S²LO



Séance du 3 mars 2026,

L'an deux mille-vingt-six et le 3 mars à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE, Présidente

Délibération n° 488

Objet :

Compte administratif 2025 du CCAS

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents ou représentés : 8

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Monique GALEOTE, Edith POMAREDE, Marie Pierre DELCROIX, Marie THOMANN, Marc PIMPETERRE, Michel PANIS, Laurent MAITRE,

Représentés :

Non représentés : Magali STADLER, Gilbert MARTINEZ, Michèle NICOL, Damien ALIBERT, Ahmed KASSOUH

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Madame la Présidente,

Le compte administratif 2025 du CCAS se présente de la façon suivante :

I- Présentation générale

Il est rappelé que le CA est conforme au compte de la gestion du trésorier non consolidé

Fonctionnement		Investissement	
Total des dépenses	172 689,80 €	Total des dépenses	2 535,54 €
Total des recettes	184 622,15 €	Total des recettes	0,00 €
Résultat comptable	+11 932,35 €	Reste à réaliser	203,46 €
Reprise résultat antérieur	+ 2 693,37 €	Reprise résultat antérieur	+ 27 927,35€
Résultat budgétaire	+ 14 625,72 €	Résultat budgétaire	+ 25 188,35 €

Globalement, le compte administratif du CCAS fait apparaître un excédent de fonctionnement de 14625,72 euros et un excédent d'investissement de 25 188,35 € euros.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

APPROUVE et CONSTATE les identités de valeurs avec les indications de Compte de la gestion non consolidé du trésorier du SGC du cœur d'hérault,

APPROUVE le compte administratif 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	28 566,12 €	002 - Report d'excédent	2 693,37 €
012 - Charges de personnel	136 802,88 €	74 - Participations	178 100,00 €
65 - autres charges de gestion courante	7 320,80 €	75 - autres recettes de gestion courante	6 445,15 €
		6479 - remboursement sur charges sociales	77,00 €
Total :	172 689,80 €	Total :	187 315,52 €
Solde : +14 625,72 €			
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Produits	
	2 535,34 €		27 927,35 €
Solde : + 25 188,35 €			

AUTORISE Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CHARGE Madame la Présidente du CCAS ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à transmettre la présente délibération au Représentant de l'Etat.

CHARGE Madame la Présidente du CCAS ou Madame la Vice-Présidente du CCAS de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Fait à Lodève le 4 mars 2026
Pour copie conforme

La présidente du CCAS
Gaëlle LEVEQUE